

APTAR FRANCE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2024)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'Associé unique
APTAR FRANCE
LE PRIEURE
27110 Le Neubourg

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aptar France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 18 juin 2025

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Daniel Wilson

APTAR FRANCE SAS

Route le Prieuré

27110 LE NEUBOURG

Comptes au 31/12/2024



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Route le Prieuré 27110 LE NEUBOURG Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 5 2 0 8 1 7 3 9 0 0 0 4 7 Néant *

				Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 670 775	AC	670 775		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 99 107 309	AG 75 187 753	23 919 556	31 463 086	
		Fonds commercial (1)	AH 2 794 470	AI	2 794 470	3 465 245	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN 1 224 844	AO	1 224 844	1 224 844	
		Constructions	AP 88 419 074	AQ 52 523 547	35 895 526	36 109 744	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 359 003 185	AS 276 649 855	82 353 329	71 826 644	
		Autres immobilisations corporelles	AT 16 198 182	AU 14 920 751	1 277 430	1 923 197	
		Immobilisations en cours	AV 36 081 263	AW	36 081 263	29 524 570	
		Avances et acomptes	AX 8 632 977	AY	8 632 977	6 856 278	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD 450 323	BE 450 323			
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH 57 659	BI	57 659	62 559		
TOTAL (II)		BJ 612 640 066	BK 419 732 232	192 907 833	182 456 172		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 48 467 351	BM 14 013 298	34 454 053	35 915 570	
		En cours de production de biens	BN 34 268 813	BO 2 444 441	31 824 372	37 149 901	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR 29 969 375	BS 1 704 383	28 264 991	38 594 503	
		Marchandises	BT 2 636 645	BU 236 723	2 399 922	885 408	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 9 454 791	BW	9 454 791	4 696 375	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 142 393 399	BY 1 087 260	141 306 139	146 082 518	
		Autres créances (3)	BZ 198 977 213	CA	198 977 213	165 484 285	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 5 129 147	CE	5 129 147	103 052	
	Disponibilités	CF 375 397	CG	375 397	491 389		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 15 808 805	CI	15 808 805	12 705 128		
	TOTAL (III)	CJ 487 480 942	CK 19 486 107	467 994 835	442 108 132		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN 145 254		145 254	49 314		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 1 100 266 263	1A 439 218 339	661 047 923	624 613 618		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 66.848.745.....)	DA	66 848 745	66 848 745
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	810 291	810 291
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	7 550	7 550
	Réserve légale (3)	DD	6 684 874	6 684 874
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	162 834 816	144 199 648
	Report à nouveau	DH	4 742 532	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	154 202 474	149 135 168
	Subventions d'investissement	DJ	(86 292)	1 403 823
	Provisions réglementées *	DK	21 955 045	20 129 883
	TOTAL (I)	DL	418 000 036	389 219 984
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	28 841 261	23 567 498
	Provisions pour charges	DQ	3 651 258	3 625 158
	TOTAL (III)	DR	32 492 519	27 192 657
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 433	61 001
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	121 599	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 289 546	2 772 654
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 512 711	60 225 021
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 432 000	80 937 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 682 463	2 948 052
	Autres dettes	EA	16 659 245	25 174 321
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	50 510 429	35 996 642	
TOTAL (IV)	EC	210 253 429	208 115 084	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED	301 938	85 892	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	661 047 923	624 613 618	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	189 223 617	192 235 771	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Total	Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS							Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 308 586	FB	6 224 459	FC	9 533 045	31 284 068	
	Production vendue { biens * services *	FD	223 291 835	FE	495 767 012	FF	719 058 847	691 576 823	
		FG	8 353 529	FH	23 391 661	FI	31 745 190	43 266 922	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	234 953 950	FK	525 383 132	FL	760 337 082	766 127 814	
	Production stockée*				FM	15 677 066	12 789 823		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	830 422	5 419		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	66 196 455	58 766 184		
	Autres produits (1) (11)				FQ	30 738 682	29 912 127		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	873 779 710	867 601 370
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 359 982	22 580 115	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 341 827)	(185 737)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	197 538 482	176 320 619	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	369 285	(2 090 525)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	192 924 208	202 155 818	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 233 626	8 401 852	
	Salaires et traitements*					FY	151 329 435	137 131 503	
	Charges sociales (10)					FZ	64 924 658	58 869 580	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	28 136 695	27 223 567
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 583 752	4 008 868
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 952 955	8 522 481
	Autres charges (12)						GE	13 656 302	19 964 676
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	681 667 558	662 902 818	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	192 112 152	204 698 551	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	126 266	3 649	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 480 330	3 924 217	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	5 606 596	3 927 866
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	77 805	234 477	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	77 805	234 477	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 528 791	3 693 388	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	197 640 943	208 391 940	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	8 476 048	62 986	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 847 995	1 622 449	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	8 921 636	5 593 736	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	20 245 680	7 279 171	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	68 249	81 364	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 331 142	1 276 234	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	10 746 797	6 769 968	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	13 146 189	8 127 567	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	7 099 491	(848 395)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	17 058 401	18 302 889	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	33 479 558	40 105 487	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	899 631 988	878 808 408	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	745 429 513	729 673 240	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	154 202 474	149 135 168	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	78 105	62 984
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	37 404	9 544
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	5 350 850	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	9 879	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	19 160	15 160
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	55 357 127	56 234 888
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	28 053 240	26 546 715	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	11 406 416	16 684 561	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
	VNC/produits de cession d'éléments d'actifs cédés		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Amortissements dérogatoires		4 693 883	2 868 721		
	Charges et produits sur exercice antérieur		37 404	78 105		
	Pénalités diverses		30 845			
	Stocks Options		6 052 914	6 052 914		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Régularisation fournisseurs		34 535			
	Régularisation clients		2 869	78 105		

- SOMMAIRE -

Généralités	2
Faits marquants	3
Evénements post-clôture	4
Chiffres Clés	5
Règles et méthodes comptables	6
Changements de méthodes comptables	9

Détail des comptes

Immobilisations	10
Eléments du fonds commercial	11
Amortissements	12
Provisions et dépréciations	13
Provisions et dépréciations commentaires	14
2056 - Provisions	15
Transfert de charges	18
Variation détaillée des stocks et des en-cours	19
Créances et dettes	20
Créances et dettes commentaires	21
Charges et produits constatés d'avance	22
Charges et produits constatés d'avance commentaire	23
Charges à payer et produits à recevoir	24
Composition du capital social	26
Variation des capitaux propres	27
Ecart de conversion sur créances et dettes	28
Ecart de conversion sur créances et dettes comment	29
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	30
Répartition de l'impôt sur les bénéfices commentai	31
Situation fiscale différée et latente	32
Situation fiscale différée et latente commentaires	33
Charges et produits exceptionnels	34
Engagements de retraite (Informations)	35
Filiales et participations commentaires	36
Effectif moyen	37
Engagements hors bilan	38
Rémunération des dirigeants	39
Rémunération des dirigeants commentaires	40

Généralités

Néant

Aucun événement significatif post clôture n'est à déclarer

(En Milliers d'euros)

Total du Bilan	661 048
Chiffre d'affaires	760 337
Résultat d'exploitation	192 112
Résultat net	154 202
Dividendes	130 500

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indications contraires.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014) à jour à l'arrêté des comptes. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions et des engagements de retraite.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique est comptabilisé en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

les frais d'établissement,
les frais de recherche et de développement,
les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
le fonds commercial,
autres actifs incorporels.

Conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Frais d'établissement, de recherche et de développement.

Les frais d'établissement ainsi que les frais de recherche sont majoritairement comptabilisés en charges du fait que la probabilité de dégager un avantage économique futur est quasi nulle. Les frais de développement ne respectant pas les critères énumérés ci-dessus sont également comptabilisés en charges. Les coûts de développement engagés pour un actif qui remplit les conditions énumérées ci-dessus sont constitués des coûts salariaux.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets. Si leur durée d'utilisation ne peut pas être déterminée de manière fiable, les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Marques

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base utilisée lors de l'acquisition ; cela peut engendrer une constatation d'une dépréciation. Les frais de dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 10 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Fonds commercial

Le fonds commercial est constitué des éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Il contient le solde résiduel du mali qui n'a pu être affecté (norme 2015-06 ANC).

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation systématique, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Il convient de déterminer si sa valeur actuelle est au moins égale à sa valeur comptable.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Constructions et aménagement des constructions	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la technique des coûts standards. Ils sont calculés sur la base des derniers prix d'achats. Les écarts sur coûts standards positifs ou négatifs sont comptabilisés tout au long de l'année de telle sorte que les stocks sont évalués au coût d'achat ou de production réel de l'exercice. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût éventuel de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Un examen des stocks est effectué au moins une fois par trimestre afin de rechercher les stocks qui n'ont pas bougé pendant plus de 6 mois depuis la date de création du lot.

Selon la date des derniers mouvements de stocks, une provision pour dépréciation allant de 20 à 100% est comptabilisée.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur probable de négociation. Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs sur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiqués lors de transactions récentes...).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

METHODE DE VALORISATION DU PASSIF LIE AUX INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET MEDAILLE DU TRAVAIL

La dette actuarielle est calculée et actualisée à chaque fin d'année par le cabinet Deloitte selon les éléments transmis par notre service RH et selon des hypothèses actuarielles mises à jour chaque année.

La dette concernant les médailles du travail est comptabilisée au bilan.

La provision pour indemnité de départ à la retraite est un engagement hors bilan qui correspond à la part non couverte de l'engagement.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Néant

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	670 775		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 214 469		1 571 779
Terrains	1 224 845		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	24 972 707		819 567
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	60 196 250		2 430 550
Install. techniques, matériel et outillage ind.	334 603 273		29 119 711
Installations générales, agenc., aménag.	3 902 453		
Matériel de transport	884		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 486 901		189 062
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	29 524 570		21 111 588
Avances et acomptes	6 856 278		10 385 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	473 768 163		64 055 819
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	450 324		
Prêts et autres immobilisations financières	62 560		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	512 883		
TOTAL GENERAL	576 166 290		65 627 598

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		-1	670 776	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		884 468	101 901 780	
Terrains			1 224 845	
Constructions sur sol propre			25 792 274	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			62 626 800	
Installations techn., matériel et outillages ind.		4 719 799	359 003 186	
Installations générales, agencements divers		16 832	3 885 621	
Matériel de transport			884	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		364 286	12 311 677	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	14 554 894	1	36 081 264	
Avances et acomptes	8 608 643	-1	8 632 977	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 163 537	5 100 917	509 559 528	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			450 324	
Prêts et autres immobilisations financières		4 900	57 660	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 900	507 983	
TOTAL GENERAL	23 163 537	5 990 284	612 640 067	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	66 956 912	8 392 415	161 574	75 187 754
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 956 912	8 392 415	161 574	75 187 754
Terrains				
Constructions sur sol propre	12 601 485	625 356		13 226 841
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	36 457 728	2 838 978		39 296 706
Installations techniques, matériel et outillage industriels	262 776 629	16 263 552	2 390 325	276 649 856
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 737 542	58 208	16 831	3 778 919
Matériel de transport	884			884
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 728 614	574 323	161 988	11 140 949
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	326 302 882	20 360 418	2 569 144	344 094 155
TOTAL GENERAL	393 259 794	28 752 833	2 730 718	419 281 909

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre		108 919					108 919
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		4 584 964		2 868 721			1 716 243
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.		4 693 883		2 868 721			1 825 162
Acquis. titre							
TOTAL		4 693 883		2 868 721			1 825 162

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	20 129 883	4 693 883	2 868 721	21 955 045
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	20 129 883	4 693 883	2 868 721	21 955 045
Provisions pour litiges	695 000	1 253 188		1 948 187
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	49 315	145 255	49 315	145 255
Provisions pour pensions, obligations similaires	3 625 159	26 099		3 651 258
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	22 823 184	7 581 327	3 656 692	26 747 819
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	27 192 657	9 005 869	3 706 007	32 492 519
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	450 324			450 324
Dépréciations stocks et en cours	17 501 327	4 080 509	3 182 989	18 398 847
Dépréciations comptes clients	534 348	4 503 243	3 950 331	1 087 260
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	18 485 999	8 583 752	7 133 320	19 936 431
TOTAL GENERAL	65 808 539	22 283 504	13 708 048	74 383 995
Dotations et reprises d'exploitation		11 536 707	10 839 328	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		10 746 798	2 868 722	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Les comptes clients sont dépréciés selon la règle suivante :

- retard > 120 jours = 50%
- retard > 180 jours = 75%
- retard > 360 jours = 100%

La base retenue pour le calcul de la dépréciation correspond au total de la créance hors taxes diminué du montant couvert par les assurances Allianz Trade, s'il y a lieu.

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Refacturation services et coûts informatiques Dont facturation des coûts informatiques : 4 544 K€ Dont facturation de services agreement Aptar - Allocation out : 49 910K€	55 357 127	
Exceptionnels Stock-options	6 052 914	
TOTAL	61 410 041	

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Rubriques	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	2 636 646	1 294 817	1 341 829	
Approvisionnements				
Matières premières	31 759 323	33 377 505		1 618 183
Autres approvisionnements	16 708 029	15 459 131	1 248 898	
TOTAL I	51 103 998	50 131 454	972 544	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	32 278 482	39 867 796		7 589 315
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	32 278 482	39 867 796		7 589 315
Production en cours				
Produits	34 268 814	40 047 460		5 778 646
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	34 268 814	40 047 460		5 778 646
PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION) II + III				13 367 961

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	57 660	1	57 659
Clients douteux ou litigieux	1 244 497	1 244 497	
Autres créances clients	141 148 903	141 148 903	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	88 384	88 384	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 878	3 878	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	9 016 995	9 016 995	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	647 358	647 358	
Groupe et associés	180 372 847	180 372 847	
Débiteurs divers	8 847 752	8 847 752	
Charges constatées d'avance	15 808 806	12 884 891	2 923 915
TOTAL GENERAL	357 237 079	354 255 505	2 981 574

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	45 434	45 434		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	121 599	121 599		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 512 711	57 512 711		
Personnel et comptes rattachés	46 703 280	46 703 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 922 975	22 922 975		
Etat : impôt sur les bénéfices	122 286	122 286		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 075 075	6 075 075		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 608 384	3 608 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 682 464	2 682 464		
Groupe et associés				
Autres dettes	16 727 774	16 727 774		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	50 510 429	32 701 636	17 808 793	
TOTAL GENERAL	207 032 411	189 223 618	17 808 793	

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

L'état des créances et des dettes ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges Constatees D'Avance	18 700 561,82	11 646 661,00	7 053 900,82
486100	Charges constatées d'avance - Globa	115 314,48	1 697 187,41	-1 581 872,93
486999	Contract RR US	-3 007 070,66	-638 719,86	-2 368 350,80
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		15 808 805,64	12 705 128,55	3 103 677,09
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits Constates D'Avan	-50 510 429,40	-35 996 642,93	-14 513 786,47
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-50 510 429,40	-35 996 642,93	-14 513 786,47

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement des contrats à long terme outillage comptabilisés suivant la méthode de l'achèvement.

CHARGES A PAYER AU 31/12/24

518100	Interets courus interco à payer	1 385
408100	Fournisseurs Factures Non Parvenues	17 288 762
408101	Fournisseurs ICO factures à établir	923 801
428200	Personnel - Dettes Prov.Pour Conges	13 311 932
428400	PERSONNEL - DETTES PROV.P.PART.SAL.	17 057 594
428601	Formation Continue	167 875
428602	Plastifaf/Cif	256
428603	Personnel - Provision Bonus A Payer	1 151 737
428604	Provision Interressement A Payer	10 023 038
428605	Reprise Bonus	4 350 582
438200	Charges Sociales sur Congés Payés	6 680 539
438603	Charges sur Provision Primes Variab	2 826 743
438700	Remboursements Sécurité Sociale	84 713
448602	Charges à payer - Taxe foncière, CF	604 745
419800	Clients Crdt - Rab.Rem.Rist.& Avoir	4 080 616
468600	DIVERS - CHARGES A PAYER	4 561 692
468601	Divers Charges A Payer - Interim	1 469 470
468606	Divers Charges A Payer - Honoraires	1 226 979
468608	DIVERS - CHARGES A PAYER Trademark	1 842 330
467110	Crediteurs Divers	128 118

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/24

418100	Clients Factures A Etablir	344 645
418101	Clients ICO factures à établir	176 974
428600	Personnel - Autres Charges A Payer	5 560
438610	Charges sur Provision Prime de fin	1 222
448700	Etat,Produits A Recevoir	647 358
467050	Commission à recevoir	380 974
468610	DIVERS - CHARGES A PAYER CSA RD Sha	5 781 197
468620	Charges à payer RD licence	1 878 240
518800	Interets courus à recevoir	368 848

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 456 583			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		389 219 984
Distributions sur résultats antérieurs		130 500 000
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		258 719 984
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	1 490 115	
Variations des provisions réglementées		1 825 162
Autres variations		4 742 532
Résultat de l'exercice		154 202 474
	SOLDE	159 280 053
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		418 000 037

Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	145 254			301 938
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	145 254			301 938

Les dettes et créances en devises existantes à la clôture de l'exercice sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture.
Les écarts entre la nouvelle valorisation des créances et des dettes et leur valeur d'origine constituent des écarts de conversion actif et passif.

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	197 640 943	32 318 635	165 322 308
Résultat exceptionnel à court terme	7 099 491	1 160 923	5 938 568
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-17 058 401		-17 058 401
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	187 682 033	33 479 558	154 202 475

Le taux effectif de l'IS est de 16.94 %.

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	21 955 045
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	21 955 045
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	9 760 185
Participation des salariés	17 056 903
Autres	15 089 637
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	41 906 725
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-19 951 680

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges.

Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC des éléments d'actif cédés	2 331 143	
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 693 883	
Charges sur exercices antérieurs	37 404	
Pénalités diverses	30 845	
Provision Stocks options	6 052 914	
TOTAL	13 146 189	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits exceptionnels sur créances et dettes	78 105	
Cession immatérielle (droits de propriété intellectuel)	8 397 556	
PCEA	2 486 632	
Reprise sur amortissements dérogatoires	2 868 721	
Transfert de charges Stock option	6 052 914	
QP subvention au résultat	361 752	
TOTAL	20 245 680	

Les primes, qui doivent être versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, sont déterminées en accord avec les stipulations de la convention collective de la transformation des plastiques.

Au fur et à mesure que les engagements naissent, une partie est versée à une compagnie d'assurance et comptabilisée en charge.

Engagement calculé selon le rapport de l'actuaire : 35 325 353 € (PBO)

Engagement couvert : 21 210 054 € (plan Assets)

Les engagements ci-dessus correspondent, sur les bases indiquées ci-après, à la valeur actuelle des versements qui seront à effectuer aux salariés retenus pour le calcul au moment de leur départ en retraite, compte tenu de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent et de l'ancienneté atteinte par eux à la clôture de l'exercice :

Taux d'inflation :	2%
Taux d'augmentation des salaires :	3.20%
Taux de mortalité (table suivie) : TG 2005 Homme/Femme	
Taux actualisation retenu :	3.35%
Personnel retenu : Tous les salariés, titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée	

La part non couverte de l'engagement n'est pas comptabilisée et constitue un engagement hors bilan pour un montant de 14 115 299 €

La société Aptar France SAS bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du code général des impôts.

La société tête de groupe sur le plan fiscal est la société Aptar Europe Holding SAS.

La convention signée entre les sociétés du Groupe retient la méthode de la neutralité. Suivant cette méthode, la filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

La société mère enregistre dans ses comptes la différence entre la dette d'impôt du Groupe et le cumul des charges d'impôts.

Le montant d'impôt comptabilisé sur la ligne HK de la liasse fiscale correspond au montant du compte 695000 Impôt sur les sociétés diminué d'un crédit d'impôt recherche comptabilisé en compte 695002 de 13 057 130 euros.

Aucune information détaillée sur les transactions conclues entre les parties liées n'est requise dans la mesure où les transactions entre les parties liées ne sont soit pas significatives soit elles ont été conclues à des conditions normales de marché soit il s'agit de transactions exclues de la liste des transactions avec des parties liées tel que présenté dans la Note de Présentation du règlement ANC n° 2010-05

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Ingenieurs et cadres	731	
Techniciens et agents de maitrise	631	
Ouvriers et employes	1 090	
Autres intérimaires		420
TOTAL	2 452	420

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

APTAR FRANCE SAS

Route le Prieuré

27110 LE NEUBOURG

Comptes au 31/12/2024



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS APTAR FRANCE SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Route le Prieuré 27110 LE NEUBOURG Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 5 2 0 8 1 7 3 9 0 0 0 4 7 Néant *

				Exercice N clos le, 31122024		N-1 31122023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB 670 775	AC	670 775		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF 99 107 309	AG 75 187 753	23 919 556	31 463 086	
		Fonds commercial (1)	AH 2 794 470	AI	2 794 470	3 465 245	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN 1 224 844	AO	1 224 844	1 224 844	
		Constructions	AP 88 419 074	AQ 52 523 547	35 895 526	36 109 744	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 359 003 185	AS 276 649 855	82 353 329	71 826 644	
		Autres immobilisations corporelles	AT 16 198 182	AU 14 920 751	1 277 430	1 923 197	
		Immobilisations en cours	AV 36 081 263	AW	36 081 263	29 524 570	
		Avances et acomptes	AX 8 632 977	AY	8 632 977	6 856 278	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD 450 323	BE 450 323			
		Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières*		BH 57 659	BI	57 659	62 559		
TOTAL (II)		BJ 612 640 066	BK 419 732 232	192 907 833	182 456 172		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 48 467 351	BM 14 013 298	34 454 053	35 915 570	
		En cours de production de biens	BN 34 268 813	BO 2 444 441	31 824 372	37 149 901	
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR 29 969 375	BS 1 704 383	28 264 991	38 594 503	
		Marchandises	BT 2 636 645	BU 236 723	2 399 922	885 408	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV 9 454 791	BW	9 454 791	4 696 375	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX 142 393 399	BY 1 087 260	141 306 139	146 082 518	
		Autres créances (3)	BZ 198 977 213	CA	198 977 213	165 484 285	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD 5 129 147	CE	5 129 147	103 052	
	Disponibilités	CF 375 397	CG	375 397	491 389		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH 15 808 805	CI	15 808 805	12 705 128		
	TOTAL (III)	CJ 487 480 942	CK 19 486 107	467 994 835	442 108 132		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN 145 254		145 254	49 314		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO 1 100 266 263	1A 439 218 339	661 047 923	624 613 618		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS APTAR FRANCE SAS			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 66.848.745.....)	DA	66 848 745	66 848 745
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	810 291	810 291
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	7 550	7 550
	Réserve légale (3)	DD	6 684 874	6 684 874
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	162 834 816	144 199 648
	Report à nouveau	DH	4 742 532	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	154 202 474	149 135 168
	Subventions d'investissement	DJ	(86 292)	1 403 823
	Provisions réglementées *	DK	21 955 045	20 129 883
	TOTAL (I)	DL	418 000 036	389 219 984
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	28 841 261	23 567 498
	Provisions pour charges	DQ	3 651 258	3 625 158
	TOTAL (III)	DR	32 492 519	27 192 657
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 433	61 001
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	121 599	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	3 289 546	2 772 654
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	57 512 711	60 225 021
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 432 000	80 937 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	2 682 463	2 948 052
	Autres dettes	EA	16 659 245	25 174 321
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	50 510 429	35 996 642	
TOTAL (IV)	EC	210 253 429	208 115 084	
Ecarts de conversion passif* (V)	ED	301 938	85 892	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	661 047 923	624 613 618	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	189 223 617	192 235 771	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N				Total	Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires					
Désignation de l'entreprise : <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	3 308 586	FB	6 224 459	FC	9 533 045	31 284 068	
	Production vendue { biens * services *	FD	223 291 835	FE	495 767 012	FF	719 058 847	691 576 823	
		FG	8 353 529	FH	23 391 661	FI	31 745 190	43 266 922	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	234 953 950	FK	525 383 132	FL	760 337 082	766 127 814	
	Production stockée*				FM	15 677 066	12 789 823		
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO	830 422	5 419		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	66 196 455	58 766 184		
	Autres produits (1) (11)				FQ	30 738 682	29 912 127		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	873 779 710	867 601 370
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 359 982	22 580 115	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(1 341 827)	(185 737)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	197 538 482	176 320 619	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	369 285	(2 090 525)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	192 924 208	202 155 818	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 233 626	8 401 852	
	Salaires et traitements*					FY	151 329 435	137 131 503	
	Charges sociales (10)					FZ	64 924 658	58 869 580	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo- bilisations { - dotations aux amortissements (14) - dotations aux provisions*					GA	28 136 695	27 223 567
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	8 583 752	4 008 868
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	2 952 955	8 522 481
	Autres charges (12)						GE	13 656 302	19 964 676
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	681 667 558	662 902 818	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	192 112 152	204 698 551	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	126 266	3 649	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	5 480 330	3 924 217	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	5 606 596	3 927 866
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	77 805	234 477	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	77 805	234 477	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	5 528 791	3 693 388	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	197 640 943	208 391 940	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS APTAR FRANCE SAS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	8 476 048	62 986	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	2 847 995	1 622 449	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	8 921 636	5 593 736	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	20 245 680	7 279 171	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	68 249	81 364	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 331 142	1 276 234	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	10 746 797	6 769 968	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	13 146 189	8 127 567	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	7 099 491	(848 395)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	17 058 401	18 302 889	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	33 479 558	40 105 487	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	899 631 988	878 808 408	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	745 429 513	729 673 240	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	154 202 474	149 135 168	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	78 105	62 984
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	37 404	9 544
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	5 350 850	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	9 879	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	19 160	15 160
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	55 357 127	56 234 888
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5				
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	28 053 240	26 546 715	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	11 406 416	16 684 561	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
VNC/produits de cession d'éléments d'actifs cédés			2 331 143	2 486 632		
Amortissements dérogatoires			4 693 883	2 868 721		
Charges et produits sur exercice antérieur			37 404	78 105		
Pénalités diverses			30 845			
Stocks Options			6 052 914	6 052 914		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
Régularisation fournisseurs			34 535			
Régularisation clients			2 869	78 105		

- SOMMAIRE -

Généralités	2
Faits marquants	3
Evénements post-clôture	4
Chiffres Clés	5
Règles et méthodes comptables	6
Changements de méthodes comptables	9

Détail des comptes

Immobilisations	10
Eléments du fonds commercial	11
Amortissements	12
Provisions et dépréciations	13
Provisions et dépréciations commentaires	14
2056 - Provisions	15
Transfert de charges	18
Variation détaillée des stocks et des en-cours	19
Créances et dettes	20
Créances et dettes commentaires	21
Charges et produits constatés d'avance	22
Charges et produits constatés d'avance commentaire	23
Charges à payer et produits à recevoir	24
Composition du capital social	26
Variation des capitaux propres	27
Ecart de conversion sur créances et dettes	28
Ecart de conversion sur créances et dettes comment	29
Répartition de l'impôt sur les bénéfices	30
Répartition de l'impôt sur les bénéfices commentai	31
Situation fiscale différée et latente	32
Situation fiscale différée et latente commentaires	33
Charges et produits exceptionnels	34
Engagements de retraite (Informations)	35
Filiales et participations commentaires	36
Effectif moyen	37
Engagements hors bilan	38
Rémunération des dirigeants	39
Rémunération des dirigeants commentaires	40

Généralités

Néant

Aucun événement significatif post clôture n'est à déclarer

(En Milliers d'euros)

Total du Bilan	661 048
Chiffre d'affaires	760 337
Résultat d'exploitation	192 112
Résultat net	154 202
Dividendes	130 500

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les états financiers sont présentés en euros sauf indications contraires.

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014) à jour à l'arrêté des comptes. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

UTILISATION D' ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou/et compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent devoir être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles ont été établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions et des engagements de retraite.

ACTIFS IMMOBILISES

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires);
les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production;
les actifs acquis à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale;

Les coûts d'entrée d'une immobilisation incorporelle correspondent aux seuls coûts directs attribuables au projet.

Le mali technique est comptabilisé en autres immobilisations corporelles, incorporelles et financières selon les actifs auxquels il est affecté. Il suit les mêmes règles d'amortissement et de dépréciation que les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

Un actif immobilisé est amortissable lorsque sa durée d'utilisation est limitée.

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué à la clôture des comptes (article 214-15 du PCG). La valeur nette comptable de l'actif est alors comparée à sa valeur actuelle.

Immobilisations Incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles de l'entreprise sont les suivantes:

les frais d'établissement,
les frais de recherche et de développement,
les logiciels, brevets acquis ou créés en interne, marques et licences,
le fonds commercial,
autres actifs incorporels.

Conformément au règlement CRC 2004-06 sur les actifs applicables à compter du 1er janvier 2005, les critères suivants doivent être respectés afin de pouvoir inscrire à l'actif une immobilisation incorporelle :

Le projet doit être clairement identifié, suivi de façon individualisée et fiable;
Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique;
Intention, capacité et assurance de la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre;
Avantages économiques futurs probables (c'est à dire l'avantage qu'a cet actif de contribuer, directement ou indirectement, à des flux nets de trésorerie au bénéfice de l'entité);
Disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle;
Capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses liées à cet actif au cours de son développement.

Frais d'établissement, de recherche et de développement.

Les frais d'établissement ainsi que les frais de recherche sont majoritairement comptabilisés en charges du fait que la probabilité de dégager un avantage économique futur est quasi nulle. Les frais de développement ne respectant pas les critères énumérés ci-dessus sont également comptabilisés en charges. Les coûts de développement engagés pour un actif qui remplit les conditions énumérées ci-dessus sont constitués des coûts salariaux.

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, les frais de développement sont amortis sur la durée d'utilisation estimée des projets. Si leur durée d'utilisation ne peut pas être déterminée de manière fiable, les frais de développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Marques

Les marques non amortissables font l'objet, au moins une fois par an, de tests de perte de valeur sur la base utilisée lors de l'acquisition ; cela peut engendrer une constatation d'une dépréciation. Les frais de dépôt de marque sont comptabilisés en charges.

Logiciels

Les logiciels créés, ne remplissant pas les conditions de comptabilisation à l'actif, destinés à usage interne ou à usage commercial sont inscrits principalement en charges. Les logiciels créés sont évalués au coût de production sur la base des temps passés pour la conception des progiciels correspondants. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires augmentés des charges sociales et après application d'un coefficient de charges indirectes. Ils sont amortis linéairement sur la durée de vie probable d'utilisation, généralement comprise entre 3 ans et 10 ans. Les mesures fiscales dérogatoires, permettant un amortissement accéléré de ces logiciels, peuvent être appliquées.

Fonds commercial

Le fonds commercial est constitué des éléments incorporels du fonds de commerce acquis qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan et qui concourent au maintien et au développement du potentiel d'activité de l'entreprise. Il contient le solde résiduel du mali qui n'a pu être affecté (norme 2015-06 ANC).

Le fonds commercial est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Cette présomption est réfutable lorsque sa durée d'utilisation est limitée en fonction de critères liés à son utilisation. Il est amorti sur sa durée d'utilisation ou si celle-ci ne peut être déterminée de façon fiable, sur une durée de 10 ans.

Le fonds commercial non amorti fait l'objet d'un test annuel de dépréciation systématique, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Il convient de déterminer si sa valeur actuelle est au moins égale à sa valeur comptable.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'amortissement pratiqué, qu'il soit linéaire ou dégressif, est équivalent à un amortissement calculé sur la durée d'utilisation réelle du bien. Les durées moyennes d'amortissement retenues pour les principaux types d'immobilisations sont les suivantes :

	Durée
Constructions et aménagement des constructions	10 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

Immobilisations Financières

Conformément au règlement CRC n° 2004-06 qui a modifié le traitement comptable des titres à compter du 1er janvier 2005, les titres de participation acquis depuis cette date sont évalués selon les règles d'évaluation du coût d'entrée des actifs. Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat augmenté des coûts directement attribuables. Les actifs acquis par voie d'apport sont comptabilisés à la valeur figurant dans le traité d'apport. Une provision est constatée lorsque la valeur d'utilité des titres devient inférieure à la valeur comptable. L'écart constaté fait l'objet d'une dépréciation des titres, puis, si nécessaire, des créances détenues sur la filiale et éventuellement complétée d'une provision pour risques et charges. La valeur actuelle des titres s'apprécie par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue, après prise en compte de la juste valeur des actifs et des passifs de la filiale.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la technique des coûts standards. Ils sont calculés sur la base des derniers prix d'achats. Les écarts sur coûts standards positifs ou négatifs sont comptabilisés tout au long de l'année de telle sorte que les stocks sont évalués au coût d'achat ou de production réel de l'exercice. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, qui comprend les consommations, les charges directes et les charges indirectes de production, ainsi que les amortissements des biens concourant à la production. En revanche, le coût éventuel de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks. Lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités précédentes est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, une dépréciation des stocks est comptabilisée pour le montant de la différence.

Un examen des stocks est effectué au moins une fois par trimestre afin de rechercher les stocks qui n'ont pas bougé pendant plus de 6 mois depuis la date de création du lot.

Selon la date des derniers mouvements de stocks, une provision pour dépréciation allant de 20 à 100% est comptabilisée.

CLIENTS ET AUTRES ACTIFS D'EXPLOITATION

Créances Clients, comptes rattachés et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Leur valeur d'inventaire fait l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur nominale et/ou lorsque des difficultés de recouvrement sont clairement identifiées. Les dépréciations sont évaluées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition ou à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. La valeur de marché est déterminée pour les titres cotés, par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice et pour les titres non cotés, par référence à la valeur probable de négociation. Cette dernière est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs sur la base, notamment, des derniers comptes annuels (bénéfices, valeur de rendement, valeur mathématique, prix pratiqués lors de transactions récentes...).

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Les commissions bancaires et frais divers versés dans le cadre de la mise en place de crédit sont étalés en charges financières sur la durée de l'emprunt. Lorsque le crédit est remboursé par anticipation, ces commissions et frais sont soldés dans le résultat financier de l'exercice de remboursement.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan représentent la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant les modalités énoncées ci-avant. La contrepartie des provisions réglementées est comptabilisée en charges exceptionnelles, au poste "Dotations aux provisions réglementées - Amortissements dérogatoires".

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur à la clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de l'actualisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent. Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation en application du règlement CRC n° 2000- 06 sur les passifs. En fin d'exercice, cette estimation est faite en fonction des informations connues à la date d'établissement des comptes.

METHODE DE VALORISATION DU PASSIF LIE AUX INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE ET MEDAILLE DU TRAVAIL

La dette actuarielle est calculée et actualisée à chaque fin d'année par le cabinet Deloitte selon les éléments transmis par notre service RH et selon des hypothèses actuarielles mises à jour chaque année.

La dette concernant les médailles du travail est comptabilisée au bilan.

La provision pour indemnité de départ à la retraite est un engagement hors bilan qui correspond à la part non couverte de l'engagement.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Les revenus provenant des ventes de biens sont comptabilisés lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

Néant

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	670 775		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	101 214 469		1 571 779
Terrains	1 224 845		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	24 972 707		819 567
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	60 196 250		2 430 550
Install. techniques, matériel et outillage ind.	334 603 273		29 119 711
Installations générales, agenc., aménag.	3 902 453		
Matériel de transport	884		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	12 486 901		189 062
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	29 524 570		21 111 588
Avances et acomptes	6 856 278		10 385 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	473 768 163		64 055 819
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	450 324		
Prêts et autres immobilisations financières	62 560		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	512 883		
TOTAL GENERAL	576 166 290		65 627 598

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		-1	670 776	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		884 468	101 901 780	
Terrains			1 224 845	
Constructions sur sol propre			25 792 274	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			62 626 800	
Installations techn., matériel et outillages ind.		4 719 799	359 003 186	
Installations générales, agencements divers		16 832	3 885 621	
Matériel de transport			884	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		364 286	12 311 677	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	14 554 894	1	36 081 264	
Avances et acomptes	8 608 643	-1	8 632 977	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 163 537	5 100 917	509 559 528	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			450 324	
Prêts et autres immobilisations financières		4 900	57 660	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 900	507 983	
TOTAL GENERAL	23 163 537	5 990 284	612 640 067	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	66 956 912	8 392 415	161 574	75 187 754
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	66 956 912	8 392 415	161 574	75 187 754
Terrains				
Constructions sur sol propre	12 601 485	625 356		13 226 841
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	36 457 728	2 838 978		39 296 706
Installations techniques, matériel et outillage industriels	262 776 629	16 263 552	2 390 325	276 649 856
Installations générales, agenc. et aménag. divers	3 737 542	58 208	16 831	3 778 919
Matériel de transport	884			884
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 728 614	574 323	161 988	11 140 949
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	326 302 882	20 360 418	2 569 144	344 094 155
TOTAL GENERAL	393 259 794	28 752 833	2 730 718	419 281 909

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis. Fonds Cial Autres. INC.							
INCORPOREL.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre		108 919					108 919
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.		4 584 964		2 868 721			1 716 243
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.		4 693 883		2 868 721			1 825 162
Acquis. titre							
TOTAL		4 693 883		2 868 721			1 825 162

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	20 129 883	4 693 883	2 868 721	21 955 045
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	20 129 883	4 693 883	2 868 721	21 955 045
Provisions pour litiges	695 000	1 253 188		1 948 187
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	49 315	145 255	49 315	145 255
Provisions pour pensions, obligations similaires	3 625 159	26 099		3 651 258
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	22 823 184	7 581 327	3 656 692	26 747 819
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	27 192 657	9 005 869	3 706 007	32 492 519
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	450 324			450 324
Dépréciations stocks et en cours	17 501 327	4 080 509	3 182 989	18 398 847
Dépréciations comptes clients	534 348	4 503 243	3 950 331	1 087 260
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	18 485 999	8 583 752	7 133 320	19 936 431
TOTAL GENERAL	65 808 539	22 283 504	13 708 048	74 383 995
Dotations et reprises d'exploitation		11 536 707	10 839 328	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		10 746 798	2 868 722	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Les comptes clients sont dépréciés selon la règle suivante :

- retard > 120 jours = 50%
- retard > 180 jours = 75%
- retard > 360 jours = 100%

La base retenue pour le calcul de la dépréciation correspond au total de la créance hors taxes diminué du montant couvert par les assurances Allianz Trade, s'il y a lieu.

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Refacturation services et coûts informatiques	55 357 127	
Dont facturation des coûts informatiques : 4 544 K€		
Dont facturation de services agreement Aptar - Allocation out : 49 910K€		
Exceptionnels		
Stock-options	6 052 914	
TOTAL	61 410 041	

Variation détaillée des stocks et des en-cours

Rubriques	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	2 636 646	1 294 817	1 341 829	
Approvisionnements				
Matières premières	31 759 323	33 377 505		1 618 183
Autres approvisionnements	16 708 029	15 459 131	1 248 898	
TOTAL I	51 103 998	50 131 454	972 544	
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis	32 278 482	39 867 796		7 589 315
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II	32 278 482	39 867 796		7 589 315
Production en cours				
Produits	34 268 814	40 047 460		5 778 646
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL III	34 268 814	40 047 460		5 778 646
PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE DE PRODUCTION) II + III				13 367 961

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	57 660	1	57 659
Clients douteux ou litigieux	1 244 497	1 244 497	
Autres créances clients	141 148 903	141 148 903	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	88 384	88 384	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3 878	3 878	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	9 016 995	9 016 995	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	647 358	647 358	
Groupe et associés	180 372 847	180 372 847	
Débiteurs divers	8 847 752	8 847 752	
Charges constatées d'avance	15 808 806	12 884 891	2 923 915
TOTAL GENERAL	357 237 079	354 255 505	2 981 574
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	45 434	45 434		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	121 599	121 599		
Fournisseurs et comptes rattachés	57 512 711	57 512 711		
Personnel et comptes rattachés	46 703 280	46 703 280		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 922 975	22 922 975		
Etat : impôt sur les bénéfices	122 286	122 286		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	6 075 075	6 075 075		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 608 384	3 608 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 682 464	2 682 464		
Groupe et associés				
Autres dettes	16 727 774	16 727 774		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	50 510 429	32 701 636	17 808 793	
TOTAL GENERAL	207 032 411	189 223 618	17 808 793	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	121 599			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

L'état des créances et des dettes ne comprend pas les avances et acomptes versés sur les commandes en cours.

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2024	31/12/2023	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Charges Constatees D'Avance	18 700 561,82	11 646 661,00	7 053 900,82
486100	Charges constatées d'avance - Globa	115 314,48	1 697 187,41	-1 581 872,93
486999	Contract RR US	-3 007 070,66	-638 719,86	-2 368 350,80
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		15 808 805,64	12 705 128,55	3 103 677,09
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits Constates D'Avan	-50 510 429,40	-35 996 642,93	-14 513 786,47
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-50 510 429,40	-35 996 642,93	-14 513 786,47

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement des contrats à long terme outillage comptabilisés suivant la méthode de l'achèvement.

CHARGES A PAYER AU 31/12/24

518100	Interets courus interco à payer	1 385
408100	Fournisseurs Factures Non Parvenues	17 288 762
408101	Fournisseurs ICO factures à établir	923 801
428200	Personnel - Dettes Prov.Pour Conges	13 311 932
428400	PERSONNEL - DETTES PROV.P.PART.SAL.	17 057 594
428601	Formation Continue	167 875
428602	Plastifaf/Cif	256
428603	Personnel - Provision Bonus A Payer	1 151 737
428604	Provision Interressement A Payer	10 023 038
428605	Reprise Bonus	4 350 582
438200	Charges Sociales sur Congés Payés	6 680 539
438603	Charges sur Provision Primes Variab	2 826 743
438700	Remboursements Sécurité Sociale	84 713
448602	Charges à payer - Taxe foncière, CF	604 745
419800	Clients Crdt - Rab.Rem.Rist.& Avoir	4 080 616
468600	DIVERS - CHARGES A PAYER	4 561 692
468601	Divers Charges A Payer - Interim	1 469 470
468606	Divers Charges A Payer - Honoraires	1 226 979
468608	DIVERS - CHARGES A PAYER Trademark	1 842 330
467110	Crediteurs Divers	128 118

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/24

418100	Clients Factures A Etablir	344 645
418101	Clients ICO factures à établir	176 974
428600	Personnel - Autres Charges A Payer	5 560
438610	Charges sur Provision Prime de fin	1 222
448700	Etat,Produits A Recevoir	647 358
467050	Commission à recevoir	380 974
468610	DIVERS - CHARGES A PAYER CSA RD Sha	5 781 197
468620	Charges à payer RD licence	1 878 240
518800	Interets courus à recevoir	368 848

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 456 583			15
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		389 219 984
Distributions sur résultats antérieurs		130 500 000
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		258 719 984
Variations en cours d'exercice		
	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement	1 490 115	
Variations des provisions réglementées		1 825 162
Autres variations		4 742 532
Résultat de l'exercice		154 202 474
	SOLDE	159 280 053
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		418 000 037

Ecart de conversion sur créances et dettes

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecart compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	145 254			301 938
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	145 254			301 938

Les dettes et créances en devises existantes à la clôture de l'exercice sont converties en euros sur la base du cours de change à la clôture.
Les écarts entre la nouvelle valorisation des créances et des dettes et leur valeur d'origine constituent des écarts de conversion actif et passif.

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	197 640 943	32 318 635	165 322 308
Résultat exceptionnel à court terme	7 099 491	1 160 923	5 938 568
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-17 058 401		-17 058 401
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	187 682 033	33 479 558	154 202 475

Le taux effectif de l'IS est de 16.94 %.

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	21 955 045
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	21 955 045
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	9 760 185
Participation des salariés	17 056 903
Autres	15 089 637
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	41 906 725
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-19 951 680

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

SITUATION FISCALE LATENTE NETTE

La situation fiscale différée résulte des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits et de charges.

Selon la nature des décalages, l'effet de ces impôts différés sera d'alléger ou d'accroître la charge future d'impôt.

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
VNC des éléments d'actif cédés	2 331 143	
Dotations aux amortissements dérogatoires	4 693 883	
Charges sur exercices antérieurs	37 404	
Pénalités diverses	30 845	
Provision Stocks options	6 052 914	
TOTAL	13 146 189	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Produits exceptionnels sur créances et dettes	78 105	
Cession immatérielle (droits de propriété intellectuel)	8 397 556	
PCEA	2 486 632	
Reprise sur amortissements dérogatoires	2 868 721	
Transfert de charges Stock option	6 052 914	
QP subvention au résultat	361 752	
TOTAL	20 245 680	

Les primes, qui doivent être versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, sont déterminées en accord avec les stipulations de la convention collective de la transformation des plastiques.

Au fur et à mesure que les engagements naissent, une partie est versée à une compagnie d'assurance et comptabilisée en charge.

Engagement calculé selon le rapport de l'actuaire : 35 325 353 € (PBO)

Engagement couvert : 21 210 054 € (plan Assets)

Les engagements ci-dessus correspondent, sur les bases indiquées ci-après, à la valeur actuelle des versements qui seront à effectuer aux salariés retenus pour le calcul au moment de leur départ en retraite, compte tenu de la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent et de l'ancienneté atteinte par eux à la clôture de l'exercice :

Taux d'inflation :	2%
Taux d'augmentation des salaires :	3.20%
Taux de mortalité (table suivie) : TG 2005 Homme/Femme	
Taux actualisation retenu :	3.35%
Personnel retenu : Tous les salariés, titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée	

La part non couverte de l'engagement n'est pas comptabilisée et constitue un engagement hors bilan pour un montant de 14 115 299 €

La société Aptar France SAS bénéficie du régime fiscal des groupes de sociétés prévu à l'article 223A du code général des impôts.

La société tête de groupe sur le plan fiscal est la société Aptar Europe Holding SAS.

La convention signée entre les sociétés du Groupe retient la méthode de la neutralité. Suivant cette méthode, la filiale constate sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément.

La société mère enregistre dans ses comptes la différence entre la dette d'impôt du Groupe et le cumul des charges d'impôts.

Le montant d'impôt comptabilisé sur la ligne HK de la liasse fiscale correspond au montant du compte 695000 Impôt sur les sociétés diminué d'un crédit d'impôt recherche comptabilisé en compte 695002 de 13 057 130 euros.

Aucune information détaillée sur les transactions conclues entre les parties liées n'est requise dans la mesure où les transactions entre les parties liées ne sont soit pas significatives soit elles ont été conclues à des conditions normales de marché soit il s'agit de transactions exclues de la liste des transactions avec des parties liées tel que présenté dans la Note de Présentation du règlement ANC n° 2010-05

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Ingenieurs et cadres	731	
Techniciens et agents de maitrise	631	
Ouvriers et employes	1 090	
Autres intérimaires		420
TOTAL	2 452	420

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers Engagements de retraite Avances et crédits alloués Rémunérations allouées				

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car elle permet d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de Direction.

APTAR FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 66.848.745 euros

Siège social : Lieudit le Prieuré

27110 Le Neubourg

552 081 739 RCS Evreux

(la « **Société** »)

**DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 JUIN 2025
Résolution relative à l'affectation du résultat**

L'an deux mille vingt-cinq

Le 27 juin,

La société APTAR EUROPE HOLDING, société par actions simplifiée dont le siège social est 12-14 rue Louis Blériot, 92500 Rueil-Malmaison, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 442 770 293 RCS Nanterre (ci-après l'« **Associé Unique** »), représentée par Mme. Gwenaëlle ROWE-JOSEPH en qualité de Présidente,

agissant en qualité d'Associé Unique,

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président sur la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ; et
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2024,

et après avoir pris acte de ce que PricewaterhouseCoopers Audit SAS représentée par M. Daniel Wilson, commissaire aux comptes de la Société, a été dûment informé du projet de décisions soumis à l'Associé Unique,

a adopté les décisions ci-après sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2024, quitus au Président ;
2. Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
3. Dépenses somptuaires ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; et
5. Pouvoirs pour formalités.

Première décision

Approbation de la gestion et des comptes de l'exercice 2024, quitus au Président

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur la gestion de la Société et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, **approuve**, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice qui se sont soldés par un bénéfice de 154.202.474 euros.

En conséquence, l'Associé Unique **donne quitus** au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

Affectation du résultat de l'exercice 2024

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, **décide** d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ressort à 154.202.474 euros de la manière suivante : affectation de 154.202.474 euros au compte « Autres réserves » qui serait ainsi porté de 162.834.816 à 317.037.290 euros.

En conséquence de ce qui précède, les capitaux propres de la Société s'élèvent après affectation à 418.000.036 euros, répartis ainsi qu'il suit

Capital social.....	66.848.745 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport.....	810.291 €
Ecart de réévaluation.....	7.550 €
Réserve légale.....	6.684.874 €
Autres réserves.....	317.037.290 €
Report à nouveau.....	4.742.532 €
Subventions d'investissement.....	(86.292) €
Provisions réglementées.....	21.955.045 €
Capitaux propres.....	418.000.036 €

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédant l'exercice écoulé :

	2021	2022	2023
	Dividende ordinaire	Dividende ordinaire	Dividende ordinaire
Dividende par action (EUR)	environ 14,60	20,20	29,28
Nombre d'actions rémunérées	4.456.583	4.456.583	4.456.583
Distribution de dividende (EUR)	65.066.112	90.022.977	130.500.000

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

Dépenses somptuaires

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Associé Unique, **approuve** les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 233.968 € et qui ont donné lieu à une imposition de 58.492 €.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte qui a été signé par l'Associé Unique.

Signé électroniquement

Gwenaëlle Rowe-Joseph
Signé électroniquement par :
Gwenaëlle Rowe-Joseph
Motif : I approve as Presidente
Date : 7 oct. 2025 14:46:51 GMT+2

APTAR EUROPE HOLDING SAS
Représentée par Gwenaëlle Rowe-Joseph